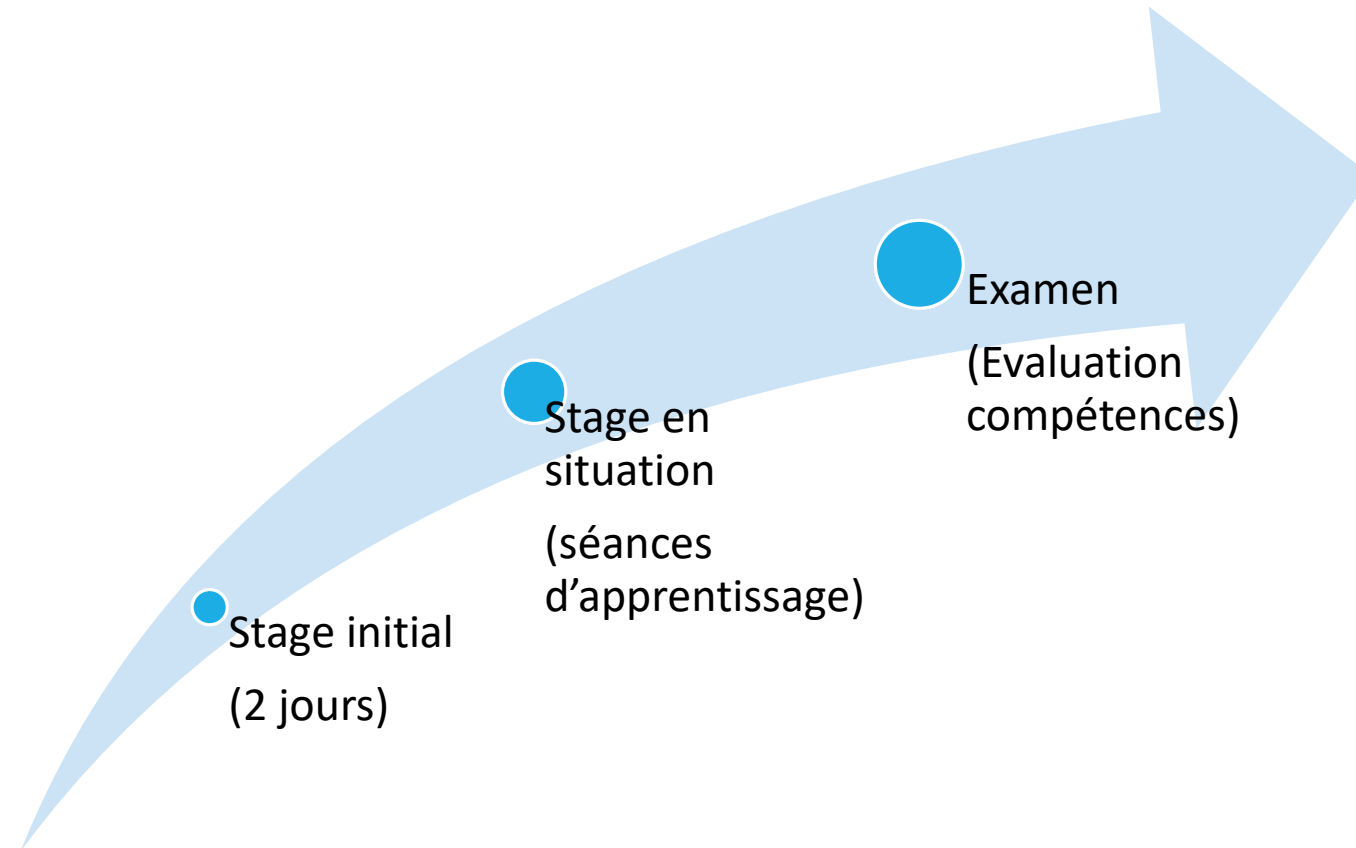


# Le cursus de l'initiateur

---

# Le cursus de l'initiateur



# Le cursus de l'initiateur

UC1 : accueil des plongeurs

UC2 : conception pédagogique

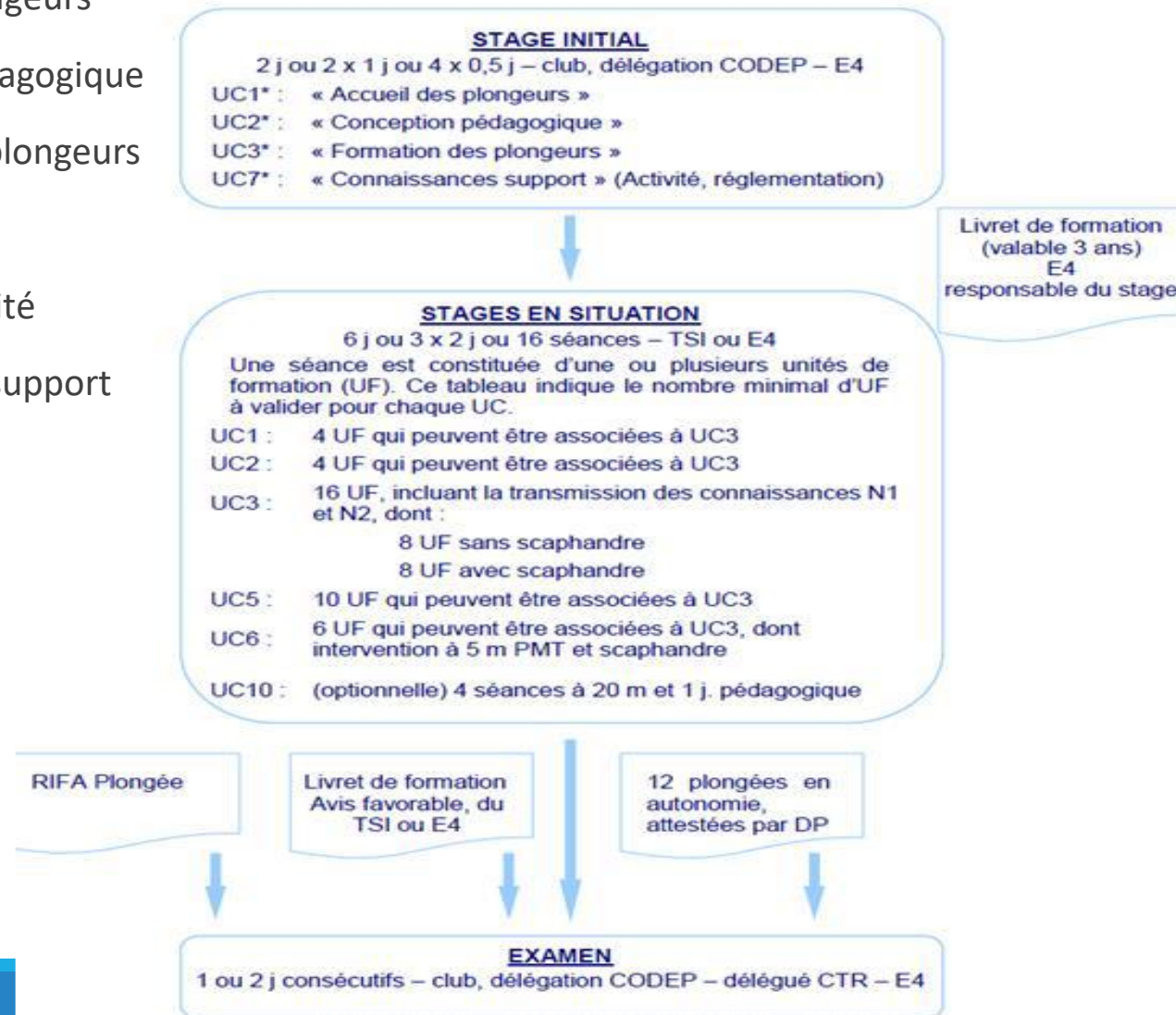
UC3 : formation des plongeurs

UC5 : organisation

UC6 : sécuriser l'activité

UC7 : connaissances support

UC10 : optionnel E2



# Le stage en situation

UC1 : accueil des plongeurs

UC2 : conception pédagogique

UC3 : formation des plong

UC5 : organisation

UC6 : sécuriser l'activité

UC7 : connaissances suppo

UC10 : optionnel E2

**STAGE INITIAL**  
2 j ou 2 x 1 j ou 4 x 0,5 j – club, délégation CODEP – E4  
UC1\* : « Accueil des plongeurs »

**STAGES EN SITUATION**  
6 j ou 3 x 2 j ou 16 séances - **TSI ou E4**  
Une séance est constituée d'une ou plusieurs unités de formation (UF). Ce tableau indique le nombre minimal d'UF à valider pour chaque UC.

UC1	4 UF qui peuvent être associées à UC3
UC2	4 UF qui peuvent être associées à UC3
UC3	16 UF, incluant la transmission des connaissances N1 et N2, dont : 8 UF sans scaphandre 8 UF avec scaphandre
UC5	10 UF qui peuvent être associées à UC3
UC6	6 UF qui peuvent être associées à UC3, dont intervention à 5 m PMT et scaphandre
UC10	(optionnelle) 4 séances à 20 m et 1 j. pédagogique

formation  
(3 ans)  
4  
e du stage

MC 6-20 ← RIF

**EXAMEN**  
1 ou 2 j consécutifs – club, délégation CODEP – délégué CTR – E4

# Le stage en situation

---

Le module « enseignement pratique entre 0 et 6 m et théorie associée » est validé à l'issue d'au moins 5 séances, dont 2 complètes, portant sur des thèmes d'enseignement différents concernant les cursus couverts par les prérogatives de l'initiateur dans cet espace d'évolution. Une séance est considérée complète lorsque les 3 phases d'enseignement (conception, réalisation et évaluation) sont réalisées par le stagiaire initiateur.

Si le stagiaire initiateur réalise des séances avec de vrais élèves dans les conditions conformes à la réglementation en vigueur, le tuteur est présent dans l'eau et responsable de l'atelier.

# Le stage en situation

Lien entre le MFT  
et le livret pédagogique

UC1 : accueil des plongeurs

UC2 : conception pédagogique

UC3 : formation des plongeurs

	DATE				
0 à 6 mètres	Niveau travaillé (N1, PA20, etc.)				
	Thème travaillé				
CONCEVOIR	Définir les objectifs de formation				
	Positionner l'enseignement dans le cursus				
	Justifier la séance				
	Définir une stratégie d'enseignement				
	Évaluer				
RÉALISER	Animer une séance				
	Communiquer				
	Mettre en œuvre une stratégie de formation				
	Utiliser des outils pédagogiques				
	Mettre en place des remédiations				
ÉVALUER	Réaliser une évaluation initiale				
	Réaliser une évaluation formative				
	Réaliser une évaluation finale				

# Le stage en situation

Le module « organiser l'activité » est validé lorsque :

- ✓ l'ensemble des items est acquis sur au moins 5 séances, dont 2 complètes, couvrant l'ensemble des prérogatives d'un Directeur de Plongée en milieu artificiel,
- ✓ au moins 1 intervention sur un plongeur en difficulté avec scaphandre avec tractage jusqu'au bord du bassin pour prise en charge de la victime, a été réussie,
- ✓ au moins 1 épreuve de sauvetage mannequin avec et sans équipement PMT a été réalisée en totalité.

Le module « organiser un cursus de formation » est validé lorsque l'ensemble des items est acquis sur l'ensemble des cursus couverts par les prérogatives de l'initiateur dans l'espace 0 - 6 m.

# Le stage en situation

Lien entre le MFT  
et le livret pédagogique

UC2 : conception pédagogique

UC5 : organisation

UC6 : sécuriser l'activité

## Organiser et sécuriser l'activité

## Organiser un cursus de formation

DATE								
Thème travaillé								
Accueillir les plongeurs								
Organiser le déroulement d'une séance pratique								
Sécuriser et surveiller								
Réagir en cas d'accident								
Réussir l'épreuve du mannequin								
Réussir l'épreuve de l'IPD								

DATE								
Niveau travaillé								
Identifier la nature du cursus à organiser								
Planifier								
Définir une logistique matérielle								
Définir les moyens humains								



# Points particuliers

---

## Votre formateur :

- E3 Tuteur de Stagiaire Initiateur (TSI) – DEJEPS (E3 + TSI)
- E4 : MF2 – BEEES2 – DEJEPS (E4) – DESJEPS
- Licencié à la FFESSM

## Vos séances :

- Milieu artificiel et / ou naturel
- Formation avec des vrais plongeurs : présence du tuteur sous l'eau avec vous

## Votre livret pédagogique :

- Valable 3 ans à partir de la fin du stage initial

# Rôle de votre tuteur

---

Développer les compétences nécessaires pour exercer vos futures prérogatives de :

- Formateur
- Directeur de plongée

Vous préparer à l'examen :

- Épreuves pédagogiques
- Épreuves physiques
- Réglementation

Vous apporter les « savoirs » indispensables à votre enseignement

- MFT et CdS
- Réglementation
- Connaissances théoriques

# L'examen

---

## Conditions d'accès :

- Majeur + licence + CACI
- RIFAP
- Attestation de 12 plongées en autonomie si vous êtes N2
- Livret pédagogique renseigné, signé

## Epreuves :

- Mannequin (coef 1)
- Pédagogie pratique (coef 2)
- Pédagogie organisationnelle (coef 2)
- Réglementation (coef 2)